



Contre la loi Travail XXL, mobilisation, arrêts de travail, assemblées générales et non-parution des quotidiens nationaux

La journée de mobilisation syndicale du 12 septembre 2017 contre les ordonnances détruisant le Code du travail ainsi que tous les droits syndicaux a été un beau succès. Le gouvernement et les médias aux ordres, qui rêvaient d'une CGT isolée et incapable de mobiliser, se sont heurtés durement à des manifestations qui, dans toute la France, ont rassemblé plus de 500 000 salariés, retraités, étudiants et lycéens.

Depuis l'élection de Macron, nous savons que la lutte que nous engageons contre ses projets de destruction sociale sera longue et exigeante. C'est en ce sens que, suite à la réussite de la journée du 12, notre confédération CGT a appelé les salariés à se mobiliser une deuxième fois, le 21 septembre, veille du Conseil des ministres, pendant lequel doivent être validées les ordonnances d'un président inflexible et fermé au dialogue.

Aussi, le Syndicat général du Livre et de la Communication écrite CGT se félicite du nombre important de ses adhérents présents dans son cortège. Fort de ce succès, le SGLCE appelle les salariés de la profession à organiser à nouveau, dans les entreprises, des assemblées avec arrêts de travail et poursuivre l'activité d'information et d'explication du projet destructeur du gouvernement en matière de droit du travail.

Le Syndicat général du Livre et de la Communication écrite CGT appelle à une non-parution des quotidiens nationaux (datés du 22 septembre pour le quotidien de jour et du 21 septembre pour ceux de nuit).

Face à un gouvernement déterminé à satisfaire les exigences du patronat, au mépris de la démocratie et des organisations syndicales, il importe d'amplifier et de renforcer notre mobilisation en participant massivement aux manifestations du 21 septembre.

Contre les ordonnances Macron, la lutte continue !

Paris, le 18 septembre 2017